

**OBJET : CONSTRUCTION DE BATIMENTS MODULAIRES POUR LA CREATION DE 3 CLASSES
DANS LES ECOLES M. BLOCH ET R. DOISNEAU
APPROBATION DU MONTANT DE L'OPERATION**

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération N°75 du 13 mai 2004 approuvant le projet de marche de l'opération citée en objet ainsi qu'un montant global prévisionnel estimé à 260.000€ T.T.C.

Considérant qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence, l'unique offre reçue a été établie par la société COPREBAT à 270 889, 22 €, dépasse d' environ 4% l'estimation initiale. Considérant que la CAO du 22 juillet 2004 a jugé l'offre économiquement recevable et techniquement conforme a attribué en conséquence le marché à ladite société,

Vu le budget communal,

Suivant avis favorable de la commission municipale gestion du patrimoine et stationnement

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel d'Aubervilliers » s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le nouveau bilan global prévisionnel de l'opération citée en objet au montant de 270.889,22€

LE MAIRE